



Découvertes botaniques et recettes surprenantes sont au rendez-vous de cette belle balade. DR

Découvrir les plantes sauvages grâce aux cartes de la sorcière

PAR SANTI.TEROL@ARCINFO.CH

LA NEUVEVILLE La balade de la Sorcière, à La Neuveville, s'enrichit cette année d'un pan botanique. Dès le 3 juin, la célèbre magicienne invite petits et grands à découvrir les plantes sauvages de la région et les bienfaits qu'elles procurent.

Pour tirer profit de la «Balade botanique – sur les traces de la Sorcière», il conviendra de s'équiper du jeu de cartes didactique qui permettra de situer, d'observer et reconnaître ces végétaux.

L'ortie et ses déclinaisons

Fruit de l'association Graines de curieux, ce jeu de cartes contient 12 planches botaniques avec des recettes et potions de la sorcière. Le coffret – vendu 18 francs à l'Office du tourisme de La Neuveville ou auprès de l'association – contient également un plan de la région et trois planches avec des conseils et règles à respecter. Ce jeu de cartes vise «à créer des liens étroits entre la population d'un lieu don-

né, villes et villages, et sa nature environnante à kilomètre 0», indique Nathalie Siviglia, coordinatrice du projet et cofondatrice de Graines de curieux en 2019, en compagnie de Catherine Louis et Fabienne Bertschinger.

Conjugués, leurs talents d'illustratrices et naturalistes apportent une touche ludique à ces planches qui sont «très précises mais compréhensibles, car destinées aux familles et aux enfants».

En les consultant, on y apprendra, par exemple, comment accommoder des boutons floraux de pâquerettes vivaces: confits au vinaigre, ils rappellent le goût des câpres.

La sorcière ajoute les inflorescences à sa pâte à crêpes ou dans ses glaces; elle tresse aussi des couronnes en appendant les pédoncules.

On s'étonnera aussi des infinies déclinaisons de l'ortie, que l'on trouve toute l'année. Petits salés avec les graines, chips avec les feuilles ou en pesto, smoothies:

les recettes sont toutes des invitations à consommer «sauvage».

Balade gratuite de 5 kilomètres

Il faut compter trois heures pour accomplir cette balade botanique, qui s'inscrit, sur cinq kilomètres, dans le tracé de la balade de la Sorcière.

«La Municipalité de La Neuveville voulait valoriser ce lieu, qui a été très prisé durant la pandémie de Covid», indique Nathalie Siviglia. «Nous avons élaboré un matériel qui raconte, au fil des saisons, les plantes sauvages qui poussent tout au long du parcours.»

Pour son lancement, le jeu de cartes est tiré à 500 exemplaires. On pourra mesurer le succès de cette initiative dès le samedi 3 juin. Ce jour-là, trois départs seront proposés à 9h30, 10h30 et 11h30 devant l'Office de tourisme de La Neuveville.

Les trois initiatrices assurent qu'il est préférable de s'inscrire, même si la balade est totalement gratuite.

LA CHAUX-DE-FONDS

Duels de dessins à crayons tirés

Samedi, le dessinateur d'«ArcInfo» Vincent L'Epée et ses confrères et consœur Caro (Caroline Rutz), Pitch Comment et Vincent Di Silvestro animeront une soirée au bar Le Vostok, à La Chaux-de-Fonds, dès 19 heures.

«Le principe est simple, le public choisit un sujet d'actualité et les artistes journalistes se lancent dans l'impro après une vague préparation à l'apéro», indiquent les organisateurs dans un communiqué. Ces duels dessinés seront conduits par Georges Pop, ancien journaliste de la RTS.

«Fan de bande dessinée, il a été le moteur des albums dédiés à la Ville du Locle. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages, dont 'Les Français ne sont pas Suisses', est-il précisé. **DAD**



Le dessinateur de presse Vincent L'Epée à l'œuvre pour «ArcInfo». LUCAS VUITEL

DOMBRESSON

Jolie affluence à la Foire



MATTHIEU HENGUELY

Annoncée sous de mauvais cieux, la Foire de Dombresson a finalement même profité de jolis rayons de soleil à l'heure du repas de midi, hier. Un temps presque idéal – une petite averse exceptée – pour venir découvrir les nombreux stands le long de la Grand-Rue ou pour venir boire un verre et manger une morce dans l'une des cantines des sociétés locales, dans la cour du collège. Vendant plantons, T-shirts humoristiques, bijoux, liqueurs en tous genres ou caramels, les commerçants arboraient des mines plus satisfaites qu'à Coffrane, il y a trois semaines. Les partis politiques ont, eux, tous profité de la foire pour faire signer différentes initiatives.

Avant la foire, la grande tente devant le collège, qui avait déjà accueilli les coureurs du BCN Tour mercredi passé, a vécu la Seyon Bierfest vendredi et samedi. Les organisateurs parlent d'un «vendredi sympa, avec les gens de la région», puis d'une belle soirée samedi: 2200 litres de bière et 800 steaks vigneron ont été servis ce soir-là, chiffre Joël Evard, l'un des organisateurs, satisfaits de ce week-end bourdon. **MAH**

NEUCHÂTEL

Concert gratuit d'Emilie Zoé

La Ville de Neuchâtel a de nouveau la chance d'honorer une de ses concitoyennes, en la personne de Martine Docourt, qui prendra la présidence du Grand Conseil le mardi 23 mai, après François Konrad en



YANN CABELLO

2018 et Baptiste Hunkeler en 2020. Elle a exercé la présidence des groupes socialistes au cours de ses mandats tant au législatif communal que cantonal, et est coprésidente des femmes socialistes suisses depuis 2017. Une cérémonie en comité restreint aura lieu au temple du Bas, à Neuchâtel. Puis, la chanteuse et musicienne neuchâteloise Emilie Zoé (photo) fera vibrer la place des Halles dès 20h, sur une scène mobile installée pour l'occasion. Ce concert événement, d'une durée d'une heure quinze environ, sera gratuit et ouvert à toutes et tous. **BAR**

Cérémonies laïques interdites dans les temples? Pas tout de suite...

L'annonce avait fait des remous en janvier dernier. Le synode de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (Eren) modifiait alors le règlement d'utilisation des temples et interdisait d'y organiser des cérémonies laïques.

Une volonté qui a fait réagir tant au niveau politique que dans les milieux concernés.

Moratoire

Hier, l'Association des communes neuchâteloises (ACN) et l'Eren ont communiqué qu'un moratoire à cette interdiction a été ins-



Le temple de Saint-Blaise restera ouvert aux cérémonies laïques, pour le moment. LUCAS VUITEL

tauré, jusqu'à l'inscription des cérémonies laïques dans un «cadre clair». Autrement dit, poser des règles au lieu d'interdire. Les communes, propriétaires d'une large majorité des temples du canton, estimaient que le concordat qui régit leurs relations avec l'Eren «ne permet pas à l'Eglise d'imposer unilatéralement de telles décisions».

Les deux parties ont toutefois constaté une «volonté partagée de répondre aux préoccupations exprimées par l'Eren». Des discussions approfondies auront lieu dans un avenir proche. **DMZ**